



FORMATION SPÉCIALISÉE SST MINISTÉRIEL DU 22 DÉCEMBRE 2023

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de conditions de Travail instituée au sein du CSA Ministériel (FSSST-M) - Ordre du jour de la séance du 22 décembre 2023 :

Point n°1 : Approbation du PV de la FS-M du 5 octobre 2023 > point reporté

Point n°2 : Tableau des accidents graves mortels et suicides - pour information

Point n°3 : Rapport d'enquête établi par le BEA-TT concernant l'accident mortel survenu le 12 /12/2021 sur l'A20 pour le compte de la DIRCO - pour information

Point n°4 : Plan ministériel de prévention renforcée des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR - pour information

Point n°5 : Plan d'action ministériel pluriannuel 2023-2027 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail - pour avis

Point n°6 : Projet de note relative à l'organisation du travail et des congés pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 - pour information

Point n°7 : Présentation des résultats du baromètre social ministériel 2023 > point reporté

Lire la Déclaration liminaire de la CGT ([pages 7](#))



RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

Sur la DREAL Centre Val-de-Loire, le travail est en cours afin que les agents soient repositionnés dans les services du Ministère car ils n'iront pas dans les Collectivités Territoriales.

À Mayotte, la DEAL fait le nécessaire, des choses ont été faites il reste des progressions à faire. Les agents de la DEAL ont accès à l'eau, il ne reste qu'une unité de désalinisation.

Agression d'un agent des transports terrestres : une plainte a été déposée au Procureur de la République.

Sur les alertes dans les différents services, le DRH répond qu'il va regarder, il ne répond pas ...

Sur l'expertise de l'Anses sur l'exposition des agents aux polluants aux abords des routes, le retard du calendrier n'est pas du fait de la DRH ...

Sur le yoyo de la loi 3DS (revers de la position du CD70), le DRH reconnaît le caractère grave sur la santé psychique des agents mais ne répond pas sur l'absence de communication et sur la continuité de la réorganisation de la DIR Est.

Pas de réponse sur la situation à Météo-France, à l'Anah ... Le DRH renvoie au dialogue social dans les établissements publics.

Point n° 1 (pour avis)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA FSSST-M DU 5 OCTOBRE 2023

Ce point a été retiré l'ordre du jour: envoi pour du document la veille de la séance (non réglementaire).

Point n° 2 (pour information)

TABLEAU DES ACCIDENTS GRAVES MORTELS ET DES SUICIDES

Tableau confidentiel (mise à jour du 01/12/2023)

Accident mortel à la DIRA

Sur l'accident mortel à la DIRA, les camarades ayant participé à l'enquête accident ont relevé le manque de moyens humains et matériels en insistant sur le manque d'investissements dans les PMV sur leur réseau. La CGT interpelle la DGITM sur ce sujet qui n'est pas repris dans le remonté à la DRH.

Missions à risque

La CGT considère que les missions en altitude sont des missions à risque suite à 2 accidents ces derniers mois à l'OFB et dans un parc naturel. Elle demande que le ministère travaille sur un plan de prévention particulièrement sur le sujet du suivi médical renforcé. La CGT remet en cause la baisse de fréquence des visites sur les postes à risque.

Le DRH retient la proposition de la CGT d'augmenter la fréquence des visites pour les postes à risque, soit 2 fois/an au lieu d'une fois.

Analyse des suicides

Sur les suicides la CGT rappelle l'intérêt de l'analyse des suicides qu'il ait eu lieu sur ou en dehors du lieu de travail. Elle souhaite la rediffusion du guide de 2009 sur l'analyse des suicides.

Les réponses du DRH :

- Le ministère va mettre en œuvre une démarche pour encourager les agents à faire du sport et que le cadre de référence pour l'accueil des nouveaux arrivants doit être travaillé en 2024.
- Un cadre de référence va être mis en place pour l'accueil des agents.
- Des formations 1^{er} secours vont être déployées au sein du MTECT.

Point n° 3 (pour information)

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ENQUÊTE ÉTABLI PAR LE BEA-TT¹ CONCERNANT L'ACCIDENT MORTEL SURVENU LE 12 DÉCEMBRE 2021 SUR L'A20 POUR LE COMPTE DE LA DIR CENTRE-OUEST

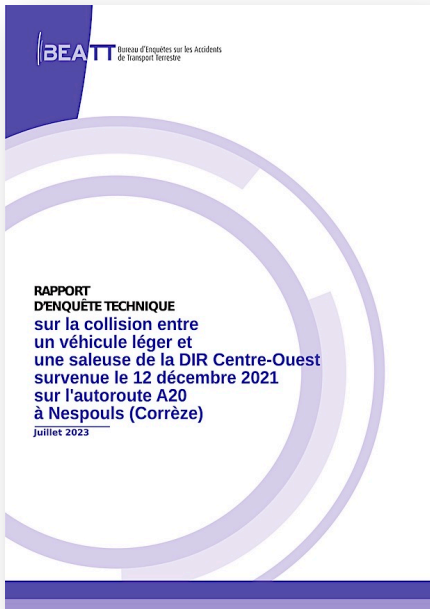
La CGT a pris connaissance avec grand intérêt du rapport d'enquête technique sur la collision entre un véhicule léger et une saleuse de la DIR Centre-Ouest survenue le 12 décembre 2021 sur l'autoroute A 20 à Nespouls (Corrèze) paru en juillet 2023. Cet accident avait provoqué la mort de 4 personnes, dont l'agent de la DIR Centre-Ouest conduisant la saleuse.

La lecture de ce rapport nous apprend de nombreux éléments jusque-là inconnus, et modifie considérablement la version de la commission d'enquête et du CHSCT local qui n'avait pas ces éléments en sa possession. Toutefois, des interrogations persistent, notamment sur :

- les causes de la position et de la faible vitesse de l'engin de service hivernal au moment de l'accident
- les causes du renversement de l'Engin de Service Hivernal
- les conséquences de l'accident, avec le décès de l'agent
- le rôle qu'aurait pu jouer la circonstance de travail isolé dans l'ensemble des questions posées



1- Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre



Rapport publié le 27/07/2023 | Mis à jour le 07/11/2023

<https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/rapport-d-enquete-sur-la-collision-entre-un-vl-et-a1218.html>



Sur les causes de la position de l'Engin de Service Hivernal (ESH) au moment de l'accident :

- Un malaise de l'agent ?
- Dépassement de la vitesse réglementaire de 50 km /h
- Une cause extérieure qui aurait pu perturber sa concentration ?
- Un appel téléphonique, un appel radio, un phénomène météo, la présence d'un objet ou d'un animal ?
- Un problème lié à l'utilisation des différents équipements ? ...

Sur les causes du renversement de l'Engin de Service Hivernal :

- la formation de l'agent à ce nouvel équipement en location était-elle suffisante ?
- L'absence de lame à l'avant de l'engin a-t-elle pu avoir une conséquence importante dans le déséquilibre lors du coup de volant ?
- La tension du système de fixation de la saleuse par tendeur a-t-il pu jouer en cas de tension insuffisante ?
- Une mauvaise pression des pneumatiques aurait-elle pu accentuer un déséquilibre ?
- L'ESH était-il équipé d'un bip sur l'absence du port de la ceinture ?
- Les réservoirs de saumures étaient-ils à moitié remplis ont-ils joué un rôle ?

Sur les conséquences de l'accident, avec le décès de l'agent :

- La seule préconisation du rapport porte sur le port de la ceinture de sécurité. Si nous partageons l'avis du rapport « sur la nécessité de conduire un travail d'analyse visant à identifier les raisons de l'absence de port de la ceinture de sécurité par les agents d'exploitation des DIR », nous nous interrogeons sur l'absence de préconisation portant sur l'obligation d'équipement des Engins de Service Hivernal de dispositif de retenue, type airbag, dont le rapport relève l'absence sur l'engin de location en question.
- La présence d'une lame aurait-elle pu empêcher le contact entre la chaussée et la cabine du camion lors de son renversement, et ainsi limiter les conséquences pour l'agent ? Une figure du rapport montre une saleuse renversée après une collision ; la cabine de l'ESH semble ne pas être déformée. La présence de la lame a-t-elle pu y contribuer ?

Sur le rôle qu'aurait pu jouer la circonstance de travail isolé dans l'ensemble des questions posées :

- Sur le fait qu'en plus de la conduite d'un ESH avec un poids différent au poids du camion, et des équipements particuliers à gérer pendant la conduite la solitude de l'agent n'autorise aucune faiblesse ni aucun écart.
- Aucun rattrapage n'est permis en cas d'écart ou de baisse de vigilance, alors qu'avec un équipier la vigilance est doublée et réciproque sur les activités des 2 agents.
- Rappelons que l'inspection du travail a déjà constaté que cette circonstance de travail isolé lors des opérations d'utilisation d'un ESH contrevenait à des dispositions du code de la route et du code du travail.

La DIRCO

La politique de la DIRCO est de ne faire que de la location d'ESH pas du tout adaptés, les agents avaient alerté en amont de l'accident que le ballant de ce véhicule était important en l'absence de lame.

La CGT

En conclusion, comme depuis 20 ans la CGT le revendique : **la conduite d'Engin de Service Hivernal sans accompagnateur devrait être proscrite.**

DRH / DMR

Le DRH et le DMR adjoint vont approfondir les questions de VH par la mise en place de groupes de travail sur le sujet de la viabilité hivernale et sur le sujet du port de la ceinture de sécurité.



Point n° 4 (pour avis)

PLAN MINISTÉRIEL DE PRÉVENTION RENFORCÉE DES RISQUES LIÉS AUX INTERVENTIONS SOUS CIRCULATION DES AGENTS DES DIR

Plan ministériel 2023-2027

Ce plan vient en complément des autres plans de prévention, en renfort. Certaines dispositions de ce plan sont exprimées sous forme de sollicitation car elles relèvent du Ministère de l'Intérieur. Un calendrier, les livrables et le cas échéant une estimation de moyens financiers ont été ajoutés. L'idée de la journée du souvenir a été abandonnée et remplacée par un axe d'accompagnement des agents et de leur famille. Les groupes de travail ont permis de modifier les actions pour les rendre plus concrètes.

Les constats de la CGT

- Le nombre d'accidents ne baisse pas.

La CGT porte des revendications pour l'amélioration des conditions de travail particulièrement par l'augmentation des moyens en effectif et en matériel.

- Les expérimentations posent un problème de fond lorsqu'elles apportent plus de risques comme à la DIR Nord.
- Pour l'administration, l'usager serait toujours responsable !
- Cette instruction aurait du être précédée par un bilan de l'instruction de 2013 sur les interventions dans les DIR.

La CGT est en train de faire ce bilan et constate de nombreux écarts : pas de réunion de chantier préalable, abandon du quart d'heure sécurité, absence de plan de balisage pour des chantiers ...

La CGT dénonce aussi l'augmentation du recrutement des vacataires pour des missions de viabilité hivernale et qui interviennent pour des missions d'interventions sécurité non inscrites dans leur contrats, sans formation préalable.

Les réponses du DRH :

- Le plan de prévention vise à être complété.
- Les moyens financiers et engagements pris seront mis en œuvre.
- Sur les moyens humains, les DIR pendant plusieurs années ont subi la baisse des effectifs et elles ne diminuent pas mais restent stabilisés !!! Les DIR ont une notification des effectifs et ce sont eux qui décident des recrutements.
- Le nombre de vacataires reste stable à part 2023.

RÉSULTAT DES VOTES : Contre : CGT ; FO ; FSU Abstention : CFDT ; UNSA ; SNCTA

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS À LA FSSST-M

Les représentants en FS-M du MTECT/Energie/Mer

Rappelent

- les 8 agents morts dans l'exercice de leurs missions sur les infrastructures routières notamment en intervention depuis 2014 et les 120 accidents en moyenne par an ;
- et la dégradation des conditions de travail des agents intervenant sur les réseaux et infrastructures du fait de la baisse des moyens budgétaires qui ne permet pas le recrutement d'agents sous statuts et des moyens matériels nécessaires pour l'exercice des missions en toute sécurité ;

Réaffirment

la nécessité de reconnaître la pénibilité et la dangerosité des missions d'intervention sur les infrastructures routières au-delà du statut.

Exigent

- que le MTECT et ses services déconcentrés prennent leurs responsabilités dans le respect de la santé et de la sécurité des agents qui ont sous leurs responsabilités ;
- que les moyens soient plus importants en les mettant en œuvre pour assurer la protection des agents dans l'exercice de leurs missions notamment en intervention : matériel, effectifs, formations ...
- des ministres qu'ils portent formellement en se basant sur le courrier de l'ex-Ministre BORLO et obtiennent la reconnaissance de la dangerosité par 25 % de la bonification du service actif et l'application de tous les droits des ayants-droits voir en les renforçant pour une meilleure reconnaissance des agents blessés physiquement ou psychologiquement ou/et des ayants-droits dans le cas d'un décès.

**Point n° 5 (pour avis)****PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL PLURIANNUEL 2023-2027 DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL****Le services concernés :****L'ensemble des services du pôle ministériel :**

- directions d'administration centrale,
- services déconcentrés
- services à compétence nationale).

Les actions du plan correspondant aux activités métiers des DDI leur sont applicables.

Le plan est diffusé à la DGAC et aux établissements publics afin qu'ils constituent un document de référence pour la définition de leurs politiques respectives en la matière. (La DGAC et les établissements publics sont dotés, de leur propre programme de prévention).

5 axes de travail (décliné en 53 actions) :

1. S'appuyer sur un réseau dynamique et professionnalisé d'acteurs de la prévention ;
2. Consolider les mesures de prévention relatives à certains facteurs de risques transversaux (psychosociaux, biologiques, chimiques dont la qualité de l'air, routier...);
3. Poursuivre la prévention des risques propres à certains métiers (routes, maritimes) ;
4. Améliorer les conditions de vie et de travail (QVCT, télétravail, handicap, droit à la déconnexion).
5. Assurer la bonne mise en œuvre de celui-ci, au travers d'une gouvernance et d'un pilotage adaptés.:

Le DRH apporte des réponses aux interventions des organisations syndicales à la suite de la présentation :

- Le risque en montagne, d'intrusion, sport seront mis dans la prévention.
- Les moyens financiers consacrés au plan de prévention seront de 3,1M€.
- La négociation QVCT sera ouverte.
- Le risque naturel et industriel seront intégrés dans les DUERP.
- À la suite de l'agression du contrôleur des transports terrestres, une deuxième version du plan de prévention sur les agressions autres que les PETPE sera à réaliser.
- L'accueil sera pris en compte.



Pour la CGT, ce plan est surtout de la communication ; les actions seront difficiles à mettre en œuvre si les moyens nécessaires ne sont pas donnés aux services. La CGT refuse de négocier sur le sujet de la QVCT (qualité de vie et conditions de travail), estimant que l'employeur doit avant tout respecter ses obligations de prévention des risques.

RÉSULTAT DES VOTES : **Contre : CGT** **Abstention : FO ; FSU ; UNSA ; CFTD ; SNCTA**

Point n° 6 (pour information)**POINT D'INFORMATION SUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024
PROJET DE NOTE RELATIVE À L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DES CONGÉS PENDANT
LA PÉRIODE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) DE 2024****La note concerne les agents mobilisés dans le cadre des JOP (un milliers d'agents concernés).**

Référence : [Circulaire n° 6429-SG du 22 novembre 2023](#) relative à l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La CGT relève beaucoup de questions concernant cette note, comme précisé dans sa déclaration préalable, sur l'organisation du travail, sur les congés, sur l'indemnitaire, sur l'action sociale pour les enfants des agents.



Les réponses du DRH :

- Le sujet des permanences en dortoir doit être approfondi, la note reprend le code du travail mais ne traite pas tout comme le ménage.
- Le CGCV a répondu rapidement avec une offre de qualité pour les enfants des agents mobilisés, reste à régler la question financière.
- Les questions indemnitaires seront réglées début 2024. Le ministère porte la revendication de la revalorisation des astreintes.

Point n° 7 (point pour information, reporté faute de temps)

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU BAROMÈTRE SOCIAL MINISTÉRIEL 2023

Les points n° 1 et n° 7, non traités faute de temps, seront examinés le 24 janvier 2024 (convocation du 27 décembre 2023 pour la poursuite de la séance du 22 décembre).

NOTES DIFFUSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE FS-M DU 5 OCTOBRE 2023



[Notes DRH du 24 octobre et du 4 décembre 2023](#)



Formation des représentants du personnel (HSCT)

Notes relatives à la formation des membres représentants du personnel au sein des instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail



[Note DRH du 11 novembre 2023](#)



Report des congés et CET

Note relative au report en 2024 des congés de l'année 2023 non pris et rappels sur les dispositions d'alimentation et du droit d'option du CET pour la fin de l'année

Page suivante : Déclaration liminaire de la CGT





Formation Spécialisée SSCT Ministérielle Réunion du 22 décembre 2023

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le DRH,

Mesdames et messieurs,

Tout d'abord nous vous demandons de respecter le règlement intérieur de la FS-M que vous avez voulu imposer et de revoir les dates de cette instance qui ne doit pas se dérouler vers la fin décembre car c'est une difficulté de rentrer chez soi à la fin de cette séance quand il n'y a plus de place dans les trains. Vous voulez des transports écologiques sans mettre de moyens supplémentaires c'est-à-dire plus de trains afin que les citoyens-nes de ce pays se déplacent de plus en plus, ce ne sont pas les bus qui seront mis en place par la région Île-de-France avec Île-de-France Mobilités qui vont régler le problème des déplacements en Ile-de-France avec en moyenne plus de 500 km embouteillages, les autres régions ne sont pas épargnées par ce manque d'investissement qui était pointé dans les rapports de Nixbus, rapport Rapoport-Roche que le ministère n'a jamais voulu diffuser publiquement, malgré une décision judiciaire, nous attendons toujours cette communication.

Pour la CGT, la politique de transport n'est pas à la hauteur des enjeux et des demandes des usagers. Contrairement à ce qui est dit, c'est l'intérêt général qui doit être gagnant, et non la privatisation car cela n'amène rien de concret à part créer des injustices, discriminations, inégalités sociales, ...

La loi 3DS

La loi 3DS qui va arriver à son terme dans son application dans le transfert de compétences au 1^{er} janvier 2024 de certaines routes aux départements et métropoles voit le département de Haute-Saône (70) jeter l'éponge selon son président, car l'État et la DIR EST « n'a raisonné que pour ses propres intérêts » d'après ses propos, car 29 agents sur 72 ont accepté le transfert, le CD 52 prendrait le même chemin, la CGT vous demande l'arrêt des restructurations, nous ne sommes pas à l'abri de la défaillance d'autres collectivités territoriales. Que dire de la convention d'expérimentation des régions sur les parties des services de la DIRMC, DIRSO et DIR CENTRE-EST qui s'enlise de jour en jour faute d'accord, ce sont encore de nouveau les agents qui en sont les victimes avec cette incertitude qui perdure depuis près de deux ans, pour la CGT c'est un fiasco pour le Ministère !!!

Cette nouvelle réforme ne cachera pas le triste bilan depuis la création des DIR d'être passé de la 1^{ère} place à la 17^{ème} au classement mondial de l'état des infrastructures routières !!

La situation politique, sociale et économique

La situation politique, sociale et économique dans le Monde, en Europe, et plus particulièrement en France est assez anxiogène, compliquée, difficile, envers la population, les salariés, les agents publics depuis plusieurs années et cela ne s'arrange pas quand des guerres sont déclenchées, des agressions de toutes sortes envers des personnes relayées par des chaînes d'info en continu qui ne sont pas du tout impartiales dans leurs propos démontrent que l'égalité, la liberté, la fraternité sont remplacées par le mépris, le mensonge, les agressions en tous genres et surtout une politique destructrice des services publics et plus précisément la Fonction Publique, quand les lois de finances sont passées en force par 49-3 pour continuer de réduire drastiquement les moyens budgétaires pour que les personnels ne puissent pas exercer leurs missions publiques dans de bonnes conditions.

... / ...



Déclaration liminaire CGT (suite)

Les discriminations syndicales, raciales, sexistes, xénophobes et de haine

Les discriminations syndicales, raciales, sexistes, xénophobes et de haine se font jour dans tous les services sans que vous apportiez de réelles solutions et de protection aux agents qui en sont victimes, et cela ne va pas s'arranger avec cette loi immigration qui reprend toutes les thèses du Rassemblement National que nous combattons au quotidien car cela n'apportera rien, sauf à fracturer encore plus notre société.

Les conditions de travail des agents publics

Pour améliorer très significativement les conditions de travail des agents publics il faut :

- des recrutements de grande ampleur avec des moyens, afin qu'une sérénité soit retrouvée ;
- que des relations entre agents voir avec les supérieurs hiérarchiques soient meilleures ;
- L'arrêt de l'accidentalité dans les DIR, des RPS et des suicides dans tous les services du Ministère, de ses établissements publics (EP) et de ses services déconcentrés ;
- que les EP arrêtent de contourner ou de ne pas respecter les textes en vigueur, les procédures sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail de tous les agents en poste dans le pôle ministériel.

Réforme du statut des PETPE

Le passage en force au CSA-M de certains statuts particuliers tels que ceux des PETPE démontre que des agents des grades AE et AEP n'auront aucune évolution de carrière. En séparant les spécialités RBA et VN/PM en donnant plus d'autonomie à VNF sans engagement clair possible pour des agents qui souhaiteraient muter entre DIR et VNF et vice-versa. Pire, vous dévalorisez les catégories C et B et créez des RPS entre les CEEP, CEED et TSDD EEI qui vont exercer les mêmes missions mais ne seront pas rémunérées et gérées de la même manière, ayant aussi une forte conséquence sur la gestion des concours et recrutement ; Qu'en sera-t-il des choix des candidat.e.s ?

Alors que les agents des corps des PETPE et des TSDD EEI exercent des missions pénibles et dangereuses, comme d'autres corps ministériels. Nous attendons toujours que ces personnels puissent bénéficier du service actif pour ceux qui ne l'ont pas, de la bonification du service actif de 25%, alors que nous savons que la loi 2023 sur les retraites oblige de partir à 64 ans avec une baisse des pensions. Plus aucun agent du corps des PETPE ne pourra plus partir à 59 ans, 62 ans mais à 64 ans avec une perte de pension, est-ce que vous trouvez cela normal ? et comment allez-vous faire en sorte que des agents travaillant sur des routes, des voies navigables ou des ports maritimes jusqu'à cet âge indigne. C'est une nouvelle discrimination et violence vis-à-vis des agents qui refusent ces modifications statutaires, car ils ont bien compris que très peu seront concernés. Tout ceci est contraire à nos revendications qui concerneraient tous les agents du corps avec un pyramidage équilibré et un meilleur déroulement de carrière.

Statut particulier des géomètres et des Ingénieurs de l'IGN

Et le statut particulier des géomètres et des Ingénieurs de l'IGN qui est rejeté par l'ensemble des organisations syndicales représentatives du CSA-M qui n'apporte rien de cohérent et va déstabiliser les carrières des agents de ce corps.

Météo-France : une nouvelle organisation délétère pour les personnels

Météo-France a basculé le 13 novembre dans une nouvelle chaîne de prévision, intégrant un recours accru à l'automatisation : initialisation automatique de bulletins d'une part, base de prévision automatisée -dont le rendu est visible sur l'application Météo-France- d'autre part.

Cette bascule s'est faite dans la précipitation : les outils ne sont pas finalisés, les méthodologies pas prêtes, les consignes pas claires et changeantes, et les personnels peu formés (1 seule journée pour certains !). Le tout dans un contexte de surcharge de travail lié aux sous-effectifs, qui touche aussi bien les services de prévision que les équipes informatiques ou l'encadrement.

... / ...



Déclaration liminaire CGT (suite)

Résultat : les personnels se retrouvent quotidiennement à tenter de régler d'innombrables problèmes, comme dans une phase de test ; alors qu'ils sont bien en opérationnel et doivent donc continuer à assurer une production de qualité pour les usagers et les clients.

Cette mise sous pression des agents n'a pas tardé à engendrer des effets délétères : 24 signalements dans le registre SST entre le 21/11 et le 15/12 -soit 1 signalement par jour- et au moins 1'arrêt maladie connu. Dans leurs signalements, les agents parlent de « tristesse », de « sentiment d'inutilité », « d'impuissance », de « honte ». Dans ses entretiens avec les agents, la médecine de prévention a noté une hausse du recours aux prescriptions de psychotrope.

Depuis la bascule dans cette nouvelle organisation et malgré les retours négatifs tant internes qu'externes, la direction de Météo-France a évité de qualifier explicitement la qualité de la nouvelle chaîne de prévision, semant le trouble à la fois sur le travail prescrit et sur sa motivation à régler les dysfonctionnements. La fiabilité de ses éléments a déjà un impact sur les organisations de travail et les personnels d'astreintes, en particulier dans les services ayant la gestion des réseaux de transports.

Lors d'une réunion spéciale de la FS/EP le 15/12 convoquée à l'initiative de tous les représentants du personnel, la direction de Météo-France n'a fait aucune proposition concrète d'amélioration pour les prochaines semaines, laissant les personnels livrés à eux-mêmes face aux problèmes quotidiens.

L'ANAH doit avoir sa Formation Spécialisée

Pour l'ANAH, nous demandons la mise en place sans délai d'une Formation Spécialisée comme les textes le prévoit au vu du nombre des effectifs qui ont augmenté depuis les dernières élections de décembre 2022. Toutes les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail devraient être mis à l'ordre du jour du CSA or ce n'est pas fait depuis son installation.

Organisation des jeux olympiques et paralympiques

Sur l'organisation des jeux olympiques et paralympiques, la CGT vous le redit, nous sommes contre toutes les propositions que le gouvernement, la région, IDF Mobilités et le MTECT veut imposer aux citoyens, aux salariés et agents publics. Ce n'est pas en augmentant le prix des billets de transports, en traçant les personnes qui participeront, en interdisant aux agents de prendre des congés annuels en les mettant sur des CET, c'est les obliger à ne pas choisir librement ce qu'ils veulent faire de leurs congés, et pire vous nous obligez, nous organisations syndicales, de ne pas donner notre avis sur les modifications des organisations de travail qui seront revues, faute de moyens nécessaires pour assurer les missions publiques pendant ces jeux !

La France a nouveau condamnée pour pollution de l'air

La France qui vient d'être condamnée par le conseil d'État le 24 novembre dernier sur la pollution de l'air par deux nouvelles astreintes de 5M € par semestre de retard démontre votre inaction vis-à-vis des agents qui sont exposés au quotidien à cette pollution qui peut provoquer des décès ; là encore rien de précis aucune prévention et protection des agents. Et nous n'oublierons pas le retard que vous avez pris pour demander à l'ANSES de lancer une étude sur l'exposition aux personnels des routes aux pollutions du trafic routier. Nous constatons que les agents ne bénéficient d'aucune protection pour leur vie quand on sait l'impact que cela a sur la santé des agents exposés.

DIRCE : agents exposés à l'amiante

La CGT vient d'apprendre qu'à **la DIRCE des agents ont été exposés à l'amiante sans qu'aucune mesure de protection ne soit mise en place**, il est vrai que la directrice a autre chose à faire comme discriminer des agents de la chaîne hiérarchique que de s'occuper de la santé des agents qu'elle a sous sa responsabilité, nos militants de l'UF CGT DIRCE lors de la réunion bilatérale du 9 novembre après midi, a

... / ...



Déclaration liminaire CGT (suite)

alerté la directrice de la DIRCE sur les conditions d'une intervention en régie opérée par des agents du district de Lyon. Cette intervention a consisté à démolir une toiture au CEI de Pierre-Benite par l'utilisation d'un nettoyeur à très haute pression (voir article sur le site intranet de la DIRCE). A cette occasion, ils ont posé la question à la directrice si la toiture contenait de l'amiante, le mercredi 20 décembre elle les informait en bilatérale que le diagnostic amiante sur ce chantier était positif. Dans le cadre de la FSSSCT locale, ils ont demandé de les informer sur les mesures conservatoires d'urgence qui ont été prises à la suite de ce constat pour protéger tous les agents du CEI ainsi que les intervenants extérieurs au service qui pourraient avoir été exposés aux risques.

Monsieur le DRH nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de protéger les agents mais surtout d'inscrire leur exposition dans les documents officiels afin qu'ils bénéficient du suivi médical post-exposition si cela s'avérait nécessaire, et d'indiquer aux chefs de service de respecter la réglementation en la matière.

Des mesures insuffisantes pour les agents du pôle ministériel

Pour la CGT, le compte n'y est pas dans les mesures de protection pour améliorer plus que significativement l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail de tous les agents du pôle ministériel, la communication ne fait pas tout, mais plus que jamais la réalité vous rattrape de par la politique que vous appliquez sans tenir compte des répercussions que subissent les agents au quotidien que sont :

- le nombre d'accidents qui ne cessent d'année en année d'être de plus en plus importants ;
- les agressions ;
- les suicides ;
- tous les RPS ;
- toutes les expositions aux risques professionnels qui sont de plus en plus importantes.

Mieux payés et mieux protégés !

Contrairement à vos propos sur le projet de loi FP, nous constatons qu'il sera présenté en février 2024 et non en janvier 2024. Nous serons attentifs au contenu et ce qui sera voté au final, car comme vous le savez, nos organisations syndicales au niveau de la Fonction Publique sont en conflit ouvert avec le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques sur une revalorisation de la valeur du point d'indice en 2024. C'est une exigence incontournable dans la période d'inflation que nous vivons actuellement, primordiale avant tous les autres sujets à débattre, nous partageons la même position et nous vous le disons, la colère des agents monte sur tous les lieux de travail, nous nous inscrivons avec force dans ce mouvement issu des personnels.

La CGT porte des revendications pour améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail de tous les agents de ce pôle ministériel, en les respectant par de la protection avec des recrutements de grande ampleur sous statut avec plus des moyens nécessaires pour exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Merci de votre écoute.

La délégation CGT

La délégation CGT à cette réunion : Isabelle LEPLA, Gaëtan SILÈNE, Joan CHAUSSADE et Alain CHARRAT comme expert

